

COMMUNE DE TIGERY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024 Procès-verbal de la séance

Date de convocation : 21 juin 2024
Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2024
Date d'affichage du compte-rendu : 28 juin 2024

Nombre de conseillers

Élus : 27
En exercice : 27
Présents : 14
Ayant pris part à la délibération : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Germain DUPONT, Maire.

Présents : Luc DINO, Germain DUPONT, Christiane MAILLARD, Philippe MUSSEAU, Stéphane SOL, Cédric TOUCHAIS, Sabrina VUMI, Marc CROSNIER, Pascal LETERRIER, Morgane MARQUES, Amina MEKKID-TIMSI, Alain BAUDU, Hermine RAKOTOMALALA, Alexis DELRIU.

Absents : Magali CHAPET donne pouvoir à Sabrina VUMI, Rosalie SIMEONI-HUYNH donne pouvoir à Christiane MAILLARD, Nicolas LE PROVOST donne pouvoir à Germain DUPONT, Anne-Isabelle KLING donne pouvoir à Alain BAUDU, Gérard NEPPER donne pouvoir à Pascal LETERRIER, Dilara SAPIN donne pouvoir à Luc DINO.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil municipal, Monsieur Cédric TOUCHAIS a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR

I Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 28 mars 2024.

II Délibérations

- POINT N°1 : modification du tableau de composition des commissions suite à l'installation d'un nouveau conseiller municipal
- POINT N°2 : TLPE – Tarifs 2025
- POINT N°3 : adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité dont le SIPPAREC est coordonnateur
- POINT N°4 : adhésion au groupement de commande pour l'achat de gaz naturel dont le SIGEIF est coordonnateur
- POINT N°5 : adhésion à la centrale d'achat de la Région Ile de France
- POINT N°6 : adhésion à la centrale d'achat SIPP'n'CO du SIPPAREC
- POINT N°7 : délégation au maire pour l'ouverture d'un compte à terme
- POINT N°8 : tarification des prestations enfance pour les familles d'accueil
- POINT N°9 : modification du guide enfance
- POINT N°10 : création d'un tarif piscine



Commune de
TIGERY

République Française - Département
Arrondissement d'Evry - Canton d'Evry

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 091-219106176-20240627-PV_CM_27062024-AR



COMMUNE DE TIGERY

III - Rendu-compte des Décisions et Arrêtés pris par le Maire du 18 mars au 20 juin 2024.

IV – Questions diverses

Ouverture de la séance du Conseil municipal à 19h00, Monsieur Cédric TOUCHAIS est désigné comme secrétaire de séance.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 28 mars 2024

Le procès-verbal de la séance du jeudi 28 mars 2024 est adopté à l'unanimité par les élus présents et représentés et n'appelle aucune observation.

II. Délibérations à l'ordre du jour :

- Délibération n°2024-20 : modification du tableau de composition des commissions suite à l'installation d'un nouveau conseiller municipal.
- Délibération n°2024-21 : TLPE – Tarifs 2025
- Délibération n°2024-22 : adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité dont le SIPPEREC est coordonnateur
- Délibération n°2024-23 : adhésion au groupement de commande pour l'achat de gaz naturel dont le SIGEIF est coordonnateur
- Délibération n°2024-24 : adhésion à la centrale d'achat de la Région Ile de France
- Délibération n°2024-25 : adhésion à la centrale d'achat SIPP'n'CO du SIPPEREC
- Délibération n°2024-26 : délégation au maire pour l'ouverture d'un compte à terme
- Délibération n°2024-27 : tarification des prestations enfance pour les familles d'accueil
- Délibération n° 2024-28 : modification du guide enfance
- Délibération n° 2024-29 : création d'un tarif piscine

III - Rendu-compte des Décisions et Arrêtés pris par le Maire du 18 mars 2024 au 20 juin 2024.

DELIBERATION N° 2024-20

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DE COMPOSITION DES COMMISSIONS SUITE A L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL.

RAPPORTEUR : Cédric TOUCHAIS

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2541-8 ;

VU la délibération du 23 juin 2020 portant création et composition des Commissions Municipales,

VU la délibération du 28 mars 2024 portant modification du tableau de composition de l'assemblée suite à la démission de Monsieur Patrick FLORY et l'installation de Monsieur Samy MEROUCHI dans ses fonctions de Conseiller Municipal ;

VU l'avis de la Commission Générale en date du 20 juin 2024 ;

CONSIDERANT que suite à la démission de Monsieur Patrick FLORY, il convient de procéder à la mise à jour des compositions des Commissions Municipales ;

VU le présent rapport ;



Commune de
TIGERY

COMMUNE DE TIGERY

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITÉ :

- AUTORISE l'inscription de Monsieur Samy MEROUCHI au tableau de composition des commissions municipales suivantes :
 - Commission environnement et développement durable
 - Commission sécurité, santé et protection civile
 - Commission cadre de vie

PREND dès lors acte du tableau de composition des commissions municipales mis à jour annexé à la délibération.

DELIBERATION N° 2024-21

OBJET : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.) – Tarifs 2025

RAPPORTEUR : Stéphane SOL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2333-6,

Vu le code des impositions des biens et des services, notamment ses articles L.454-39 à L.454-77 ;

Vu la délibération municipale n° 2022-35 en date du 08 juin 2022 instaurant la TLPE sur le territoire communal,

Vu l'avis favorable de la commission générale en date du 20 juin 2024,

Considérant :

- Que les tarifs normaux et maximaux de la taxe sont indexés sur l'inflation ;
- Que les montants normaux de la T.L.P.E., en fonction de la taille des collectivités, s'élèvent pour 2025 à :

✓ Pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage non numérique)

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie ≤ 50 m ²	Superficie > 50 m ²
Moins de 50 000 habitants	18,60 €	37,10 €
De 50 000 à 199 999 habitants	24,40 €	48,80 €
Plus de 200 000 habitants	37,00 €	74,00 €

✓ Pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage numérique)

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie ≤ 50 m ²	Superficie > 50 m ²
Moins de 50 000 habitants	55,70€	111,20 €
De 50 000 à 199 999 habitants	73,30 €	144,80 €
Plus de 200 000 habitants	110,90 €	216,80 €



Commune de
TIGERY



COMMUNE DE TIGERY

✓ Pour les enseignes

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie ≤ 12 m ²	12 m ² < Superficie ≤ 50 m ²	Superficie > 50 m ²
Moins de 50 000 habitants	18,60 €	37,10 €	74,20 €
De 50 000 à 199 999 habitants	24,40 €	48,80 €	97,70 €
Plus de 200 000 habitants	37,00 €	74,00 €	146,20 €

- Qu'il est possible de réduire chaque tarif normal à un niveau inférieur à ceux mentionnés sur les tableaux qui précèdent,
- Que les collectivités peuvent augmenter ou réduire leurs tarifs aux conditions cumulatives suivantes :
 - ✓ La délibération doit être prise avant le 1er juillet de l'année précédant l'année d'application (soit avant le 1^{er} juillet 2024 pour une application au 1er janvier 2025) ;
 - ✓ Sous réserve que l'augmentation du tarif par m² d'un support soit limitée à 5 € par rapport au tarif de base de l'année précédente.

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- de modifier les tarifs de la T.L.P.E pour l'année 2025 comme suit :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports <u>non</u> numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)	
superficie supérieure à 7 m ² et inférieure ou égale à 12 m ²	superficie supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²
18,60 €/m ²	37,10 €/m ²	74,20 €/m ²	18,60 €/m ²	37,10 €/m ²	55,70 €/m ²	111,20 €/m ²

- De ne pas appliquer d'exonération ou de réfaction sur ces tarifs.



Commune de
TIGERY



COMMUNE DE TIGERY

DELIBERATION N° 2024 - 22

OBJET : Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité dont le SIPPEREC est coordonnateur.

RAPPORTEUR : Alexis DELRIU

VU la directive européenne n° 2003/54/CE du 26 juin 2003 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité modifiée,

VU la délibération du comité syndical du SIPPEREC n°2004-02-09 en date du 12 février 2004 approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes d'électricité du SIPPEREC,

VU l'avis favorable de la commission,

VU l'avis de la commission générale en date du 20 juin 2024,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de Tigery d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour ses besoins propres,

VU l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexé à la présente,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération,
- **PRECISE** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

DELIBERATION N° 2024 - 23

OBJET : Adhésion au groupement de commande pour l'achat de gaz naturel dont le SIGEIF est coordonnateur

RAPPORTEUR : Alexis DELRIU

VU la directive européenne n° 2009/73/CE du Parlement Européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le code de l'énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441.5,

VU l'avis favorable de la commission,

VU l'avis de la commission générale en date du 20 juin 2024,

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Tigery d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,



Commune de
TIGERY

COMMUNE DE TIGERY

CONSIDERANT qu'eu égard à son expérience, le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

VU l'acte constitutif du groupement de commandes, annexé à la délibération,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique,
- **APPROUVE** la participation financière de la commune établie et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération,
- **PRECISE** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

DELIBERATION N° 2024 - 24

OBJET : Adhésion à la centrale d'achat de la Région Ile-de-France

RAPPORTEUR : Alexis DELRIU

VU le Code de la Commande Publique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'avis favorable de la commission,

VU l'avis de la commission générale en date du 20 juin 2024,

CONSIDERANT la création d'une centrale d'achat par la Région Ile-de-France à destination des collectivités de son ressort

CONSIDERANT l'intérêt de ce dispositif dans le cadre de la sécurisation juridique des procédures de commande publique et de l'optimisation des dépenses de la commune,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion à la Centrale d'Achat de la Région Ile-de-France ci-annexée,
- **DIT** que les dépenses afférentes seront inscrites au budget primitif de la Ville,
- **AUTORISE** le Maire à engager l'ensemble des démarches financières et administratives subséquentes.

DELIBERATION N° 2024 - 25

OBJET : Adhésion à la centrale d'achat SIPP'n'CO du SIPPERC

RAPPORTEUR : Alexis DELRIU

VU le Code de la Commande Publique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du comité du SIPPERC n° 2017-06-48 du 22 juin 2017, constituant une centrale d'achat dénommée « SIPP'n'CO »



Commune de
TIGERY

COMMUNE DE TIGERY

VU l'avis favorable de la commission,
VU l'avis de la commission générale en date du 20 juin 2024,

CONSIDERANT la création d'une centrale d'achat par le SIPPAREC, et les bouquets de services proposés dans le cadre de ce dispositif,

CONSIDERANT l'intérêt de ce dispositif dans le cadre de la sécurisation juridique des procédures de commande publique et de l'optimisation des dépenses de la commune,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** l'adhésion de la Commune à la centrale d'achat SIPP'n'CO du SIPPAREC,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion et son annexe 1 relative à la sélection des bouquets, jointes à la présente délibération

DELIBERATION N° 2024 - 26

OBJET : Délégation au Maire de procéder à des placements provenant d'emprunt dont l'emploi est différé auprès de l'Agence France Trésor.

RAPPORTEUR : Stéphane SOL

VU la loi organique 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1618-2

VU l'avis favorable de la commission,

VU l'avis de la commission générale en date du,

CONSIDERANT que les collectivités territoriales sont soumises à l'obligation de dépôt de leurs fonds auprès de l'Etat,

CONSIDERANT qu'il est possible sous certaines conditions de déroger à cette obligation,

CONSIDERANT que, dans l'attente de l'emploi des disponibilités dont dispose la commune, il lui est possible de placer ces fonds sur un compte à terme, pour une durée maximum de 12 mois auprès de l'Agence France Trésor,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Maire à procéder au placement de ces fonds, pour un montant maximum de 1 000 000 € et sur une durée n'excédant pas 12 mois, auprès de l'Agence France Trésor, au cours de l'exercice budgétaire 2024,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ces placements,

DIT que les recettes provenant des intérêts versés par l'Agence France Trésor seront imputées au budget communal.



Commune de
TIGERY

République Française - Département
Arrondissement d'Evry - Canton d'Evry

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 091-219106176-20240627-PV_CM_27062024-AR



COMMUNE DE TIGERY

DELIBERATION N° 2024 - 27

OBJET : TARIFICATION DES PRESTATIONS ENFANCE POUR LES FAMILLES D'ACCUEIL.

RAPPORTEUR : Germain DUPONT

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

VU le Code général de l'action sociale et des familles ;

VU l'avis favorable donné par la Commission Enfance du 16 mai 2024 ;

VU l'avis favorable donné par la Commission Générale du 20 juin 2024 ;

VU l'examen du rapport ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de délibérer sur la tarification des prestations enfance pour les familles d'accueil ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'approuver la prise en compte des enfants étant placés en famille d'accueil et scolarisés à Tigery, dans le mode de calcul du Quotient Familial à compter du 1er septembre 2024.

DELIBERATION N° 2024 - 28

OBJET : MODIFICATION DU GUIDE ENFANCE

RAPPORTEUR : Germain DUPONT

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

VU le Code général de l'action sociale et des familles ;

VU l'avis favorable donné par la commission Enfance du 16 mai 2024 ;

VU l'avis favorable donné par la Commission Générale du 20 juin 2024 ;

VU l'examen du rapport ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de réactualiser le guide Enfance qui a valeur de règlement intérieur ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'approuver le Guide enfance pour l'année scolaire 2024-2025, joint en annexe à la présente délibération.

DELIBERATION N° 2024 - 29

OBJET : CREATION D'UN TARIF PISCINE DURANT LES VACANCES D'ETE POUR LES ELEVES DE CE2 A CM2.

RAPPORTEUR : Germain DUPONT

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

VU le Code général de l'action sociale et des familles ;

VU l'avis favorable donné par la commission Enfance du 16 mai 2024 ;



Commune de
TIGERY

COMMUNE DE TIGERY

VU l'avis favorable donné par la Commission Générale du 20 juin 2024 ;

VU l'examen du rapport ;

CONSIDERANT que cette action vise à favoriser le développement de l'activité sportive pour l'accès à l'apprentissage de la natation pour ces enfants élémentaires durant les vacances d'été ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de délibérer sur la tarification des séances de piscine durant les vacances scolaires d'été pour les enfants de CE2 à CM2 à la piscine KALINEO de Saint Pierre du Perray ;

Ayant entendu l'exposé du rapporteur ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de fixer le tarif piscine pour les enfants concernés à 3 euros la séance.

PRECISE que les inscriptions et les règlements s'effectueront en mairie.

DIT que la dépense relative au reste à charge sera imputée sur le budget de l'exercice correspondant.

Arrêtés 2024 :

22/03/2024	025/2024	Arrêté temporaire portant sur la fermeture du stade d'honneur pour cause d'impraticabilité du 25 mars au 14 avril 2024
25/03/2024	026/2024	Arrêté emplacements réservés parking maison de la Tour
02/04/2024	027/2024	Arrêté temporaire portant autorisation d'occupation du domaine public pour le stationnement d'un camion le 05 avril 2024 chez M. et Mme FRITZ domiciliés au 7 rue des Vignes
08/04/2024	028/2024	Arrêté temporaire portant sur la fermeture du stade d'honneur pour cause d'impraticabilité du 15 mars au 21 avril 2024
08/04/2024	029/2024	Arrêté temporaire portant autorisation de travaux de la société BTF pour le branchement de raccordement fibre situé 4 rue des Vignes du 09 au 19 avril 2024
09/04/2024	030/2024	Arrêté temporaire portant fermeture de voies pour le marathon du 1er mai 2024
12/04/2024	031/2024	Arrêté temporaire portant autorisation de travaux de curage hydrodynamique et télé inspection situés avenue de l'Orme à Desselay le 18 avril 2024 par la société ORIAD IDF
26/04/2024	032/2024	Arrêté temporaire portant autorisation de travaux de rebouchage de nids de poule situés rue des Vignes par la société VIATP du 29 au 30 avril 2024
29/04/2024	033/2024	Commémoration 8 Mai
03/05/2024	034/2024	Arrêté temporaire portant autorisation de travaux pour la société TPSM pour les travaux d'extension gaz situé rue de la Bergerie à compter du 13 mai 2024
03/05/2024	035/2024	Arrêté temporaire portant autorisation de travaux pour la société CETP pour la mise en conformité d'assainissement de la résidence située rue des Hêtres à compter du 20 mai 2024
03/05/2024	036/2024	Arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public pour le stationnement d'une grue de la société CORA2 LTM pour le grutage d'une piscine au 36 rue du Bicheriot dans la matinée du 28 mai 2025



Commune de
TIGERY

République Française - Département
Arrondissement d'Evry - Canton d'Evry

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 091-219106176-20240627-PV_CM_27062024-AR



COMMUNE DE TIGERY

13/05/2024	037/2024	Arrêté de délégation de signature à M. Arnaud JAVAY - DAF
13/05/2024	038/2024	Arrêté temporaire portant autorisation de survol de la maison située 27 route de Corbeil le 22 mai 2024 pour le levage des vestiaires de foot par la société BATILOC
13/05/2024	039/2024	Arrêté temporaire portant autorisation d'occupation du domaine public sur le parking du stade d'honneur pour le stationnement d'un camion plateau pour le levage des vestiaires de foot le 22 mai 2024 par la société BATILOC
15/05/2024	040/2024	Arrêté temporaire portant autorisation de travaux de création d'un plateau de retournement au lac par la société EUROVIA du 27 mai au 05 juin 2024
15/05/2024	041/2024	Arrêté temporaire portant autorisation de travaux de création de branchements assainissement pour la salle des fêtes par la société BIR du 27 mai au 27 juin 2024
16/05/2024	042/2024	Arrêté temporaire portant autorisation d'occupation du domaine public pour la société CELLNEX et le stationnement d'une nacelle dans le cadre d'une opération de maintenance le 17 mai 2024
17/05/2024	043/2024	Arrêté temporaire portant autorisation de travaux pour la société SPIE et ses sous-traitants NVMBAT et UNICOM dans le cadre du marché de déploiement de la vidéosurveillance sur la commune de Tigery du 17 mai 2024 au 31 août 2024
21/05/2024	044/2024	Arrêté portant autorisation d'organiser la fête des voisins au square des Pinsons le 31 mai 2024
24/05/2024	045/2024	Arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public sur l'esplanade face au 8 rue des Marronniers pour la fête des voisins le 31 mai 2024
24/05/2024	046/2024	Arrêté fixant le nombre de taxis et règlementant la circulation et le stationnement des taxis
29/05/2024	047/2024	Arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public pour la société TPSOISY à stationner leur véhicule rue Camille Decauville à compter du 30 mai 2024
30/05/2024	048/2024	Arrêté portant autorisation de prolongation de travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement du programme les Jardins de Tigery du 31 mai au 03 juin 2024
31/05/2024	049/2024	Arrêté temporaire portant autorisation de renouvellement de branchement avec pose de parage par la société BIR au 3 allée des Acacias le 12 juin 2024
03/06/2024	050/2024	Feu d'artifice Fête de Tigery
03/06/2024	051/2024	Débit de boissons fête de la ville
03/06/2024	052/2024	Arrêté réglementant l'accès et la circulation aux abords de la place Liedekerke Beaufort
11/06/2024	053/2024	Arrêté portant autorisation de travaux pour la société BTF pour les travaux de reprise d'enrobé rue des Vignes le 14 juin 2024
13/06/2024	054/2024	Prolongation arrêté anti prostitution
17/06/2024	055/2024	Arrêté portant autorisation de travaux pour la société SERPOLLET pour des travaux de terrassement situés route de Lieusaint à compter du 17 juin 2024
17/06/2024	056/2024	Arrêté portant interdiction de stationner sur les 2 places face au 3 route de Sénart du 17 juin au 14 juillet 2024
18/06/2024	057/2024	Arrêté portant autorisation de travaux pour la société EUROVIA pour la reprise d'enrobé et la création d'un plateau surélevé route de Sénart à l'angle de la rue du Lac à compter du 03 juillet 2024
19/06/2024	058/2024	Arrêté portant autorisation de travaux pour la société AGILIS pour la campagne de marquage horizontal sur la rue Roland Deplanque et route de St Pierre à compter du 08 juillet 2024



Commune de
TIGERY

République Française - Département
Arrondissement d'Evry - Canton d'Evry

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 091-219106176-20240627-PV_CM_27062024-AR



COMMUNE DE TIGERY

Décisions 2024 :

2024-01	18/04/2024	attribution du MAPA 04/2023 (lot n°1) Terrassement / fondation / structure à la société RC BAT.
2024-02	18/04/2024	attribution du MAPA 04/2023 (lot n°2) couverture à la société ETB.
2024-03	18/04/2024	attribution du MAPA 04/2023 (lot n°3) menuiserie extérieure/occultation à la société Les compagnons métalliers BREUZARD
2024-04	18/04/2024	attribution du MAPA 04/2023 (lot n°4) cloisons/doublages à la société Conception Matériaux et Ouvrages
2024-05	18/04/2024	attribution du MAPA 04/2023 (lot n°5) Menuiserie intérieure bois à la Société Conception Matériaux et Ouvrages
2024-06	18/04/2024	attribution du MAPA 04/2023 (lot n°6) métallerie/serrurerie à la société Les compagnons métalliers BREUZARD
2024-07	18/04/2024	attribution du MAPA 04/2023 (lot n°8) électricité à la société NRJ
2024-08	18/04/2024	attribution du MAPA 04/2023 (lot n°9) plafond suspendu à la société Conception Matériaux et Ouvrages
2024-09	18/04/2024	attribution du MAPA 04/2023 (lot n°10) revêtement mur en carrelage à la société Design Construction Rénovation
2024-10	18/04/2024	attribution du MAPA 04/2023 (lot 11) peinture revêtement mural à la société Singh Bâtiment
2024-11	18/04/2024	attribution du MAPA 04/2023 (lot 12) VRD à la Sté Société Régionale de Travaux
2024-12	17/06/2024	Avenant au contrat d'abonnement logiciels COSOLUCE
2024-13	17/06/2024	Contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la future maison des associations
2024-14	19/06/2024	Versement d'un capital décès aux ayants droit d'un agent communal

IV Questions diverses :

Sans objet.

La Séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance,

Cédric TOUCHAIS

Le Maire,

Germain DUPONT

